

Prolongation des heures de séance

M. Simmons: A-t-il peur de la réponse?

● (1700)

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence voudrait avant toutes choses trancher la question soulevée par le député de Burin-Saint-Georges (M. Simmons). La présidence n'a pas le choix, elle doit appliquer le Règlement permanent provisoire. Elle a informé la Chambre que le temps prévu pour ce débat est écoulé. Toutefois, elle s'est montrée patiente et a demandé le consentement unanime pour le prolonger, mais la Chambre ayant refusé, la présidence a dû donner suite à cette décision. Nous devons à présent passer au débat habituel et je donne la parole au député de Bow River (M. Taylor). Mais auparavant, le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) voudrait faire un rappel au Règlement.

M. Blaikie: A propos du même rappel au Règlement, monsieur le Président, je voudrais préciser que je ne m'oppose pas à ce que le député réponde à la question.

M. Ethier: Votre collègue a dit non.

M. Blaikie: Le député a eu tort d'affirmer que...

Le président suppléant (M. Corbin): Vous entamez une discussion. La parole est au député de Bow River.

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, je tiens avant tout à dire au député de Burin-Saint-Georges que j'ose espérer qu'il en sait plus long sur la pêche à la morue que sur l'agriculture dans l'ouest du Canada. Je souhaite que le député de Winnipeg-Birds Hill s'en tienne simplement aux faits au lieu de les présenter d'un point de vue aussi partial.

M. Blaikie: Je m'en suis tenu aux faits. J'ai exposé le fin fond de l'affaire.

M. Taylor: Ces gens veulent à ce que je me joigne à eux. Je ne croyais même pas que la chose les intéressait.

M. Deans: Croyez-m'en.

M. Taylor: Monsieur le Président, j'intégrerai les rangs des socialistes quand les poules auront des dents. Je suis un adepte de la libre entreprise.

Des voix: Bravo!

M. Taylor: Je suis partisan de la libre entreprise. C'est grâce à elle que le pays existe aujourd'hui et qu'il continuera à s'épanouir. Plus tôt nous recommencerons à appliquer les principes de la libre entreprise sans les entraves que lui ont imposées les libéraux, plus vite nous pourrions aller de l'avant.

Des voix: Bravo!

M. Taylor: Monsieur le Président, le député de Burin-Saint-Georges a parlé de façon charmante des séances prolongées. Si je passais aussi peu de temps que lui à la Chambre, cela m'importerait bien peu aussi que l'on prolonge les séances.

Des voix: Oh, oh!

M. Taylor: Je tiens à dire au leader parlementaire du gouvernement que si l'on prolonge effectivement les séances j'espère que les ministériels seront en nombre suffisant. Si j'étais joueur, je parierais qu'entre 18 heures et 20 heures, il n'y aura qu'une poignée de députés libéraux présents. Il y a toujours une poignée de fidèles qui se passent de dîner. Il n'y a

pas tellement de députés de ce côté-ci non plus qui se passent de dîner.

Je voudrais faire une suggestion au leader parlementaire du gouvernement. Cela ne me dérange pas de siéger plus longtemps et je ne prolongerai pas mes heures...

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre, je vous prie. La parole est au député de Burin-Saint-Georges pour un rappel au Règlement.

M. Simmons: Monsieur le Président, mon bon ami de Bow River induit la Chambre en erreur quand il prétend qu'il est présent à la Chambre plus souvent que moi. Il sait qu'au cours de la semaine passée, nous sommes intervenus tous les deux quatre ou cinq fois. Il sait que je suis au moins aussi souvent présent à la Chambre que lui même si je ne reçois pas le traitement de whip suppléant comme lui.

Des voix: Bravo!

M. Taylor: Le député a en partie raison. La seule différence, c'est qu'il quitte la Chambre dès qu'il a terminé son intervention, contrairement à moi qui reste pour écouter les interventions des autres.

Des voix: Bravo!

M. Taylor: Mais je ne veux pas passer mon temps à discuter de cette question. Je voulais faire une suggestion au leader parlementaire du gouvernement. Je crois que nous ferions du meilleur travail si nous levions la séance entre 18 et 19 heures pour permettre aux députés de dîner et de revenir ensuite jusqu'à 23 heures ou 23 h 30. Ce serait une bonne chose. Sinon, cela signifie que certains députés vont devoir se passer de dîner. Cela ne me dérange pas au besoin, mais je pense que nous ferions du meilleur travail si nous nous arrêtons à 18 heures et avions 45 minutes ou une heure pour dîner avant de siéger jusqu'à 23 heures ou 23 h 30. C'est une simple suggestion. Je n'ai pas l'intention de présenter de motion, mais je pense que c'est une proposition raisonnable.

Des voix: Le leader!

M. Pinard: Monsieur le Président, si le leader parlementaire du parti du député m'avait fait cette suggestion, je l'aurais étudiée attentivement.

Des voix: Bravo!

M. Taylor: Monsieur le Président, cela ne fait pas une grosse différence pour moi que l'on prolonge les séances, sinon que je vais devoir être présent plus longtemps à la Chambre. J'arrive à 8 heures du matin et je rentre chez moi à 22 h 30 ou 23 heures. Je n'arrive pas à tout finir pour autant, parce que je passe de nombreuses heures à la Chambre et que j'ai beaucoup de travail administratif à faire, comme chacun sait. Je ne prétends pas que ce n'est pas le cas des autres députés. Je sais que chacun souhaite que les travaux de la Chambre avancent. Je m'en suis rendu compte pendant la vingtaine d'années où je faisais partie d'un gouvernement. Je sais que le gouvernement doit faire adopter des projets de lois. C'est ce que nous voulons nous aussi. Je n'ai pas l'intention de m'opposer au prolongement des séances. Cette possibilité est prévue dans le Règlement et c'est normal.